



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 12 juin 2018

65. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –  
juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3056 en date du 4 juin 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du  
commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon  
Maniruzzaman pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée  
dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable  
de la résolution 65 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif  
du 12 juin 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>c</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb



Commission  
scolaire  
de Montréal

A 34-3056

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Khokon Maniruzzaman)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 4 juin 2018

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M. René Morales,  
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 106.65\$

**RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Information sur les frais  
de fonctions et de civilités  
des commissaires  
2017-2018

A 34-3056

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
04-juin	Khokon Maniruzzaman	16)a)i	18)f	Projet spécial de lettres d'enfants - école Iona	106.65 \$
					106.65 \$

\* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1